

# COVID-19 | Stages de médecine



Externes et Résidents

MISE À JOUR 2023-03-16

## À LIRE - Section spéciale CONSIGNES PANDÉMIE

Ce document est sujet aux changements selon les mesures sanitaires en vigueur, les [recommandations de l'INSPQ](#), les consignes ministérielles et les [recommandations intérimaires concernant les stages en contexte de pandémie](#).

Voir la documentation complète sur notre site WEB : <https://ciusssmcq.ca/informations/intranet/covid-19-employees/>

### Vaccination

En tant que stagiaire dans le réseau de la santé et des services sociaux, **la vaccination contre la COVID-19 est fortement recommandée**, bien qu'elle ne soit plus obligatoire depuis le 9 novembre 2022 (réf. [décret numéro 1718-2022](#)).

Pour obtenir un rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 : [clicsanté.ca](#).

### En cas de symptômes<sup>1</sup>

Si vous êtes symptomatique (**fièvre, toux, difficultés respiratoires, congestion nasale, perte du goût ou de l'odorat, mal de gorge, mal de tête, fatigue, perte d'appétit, diarrhée ou nausées**), il est important de :

1. Ne pas vous présenter en stage et vous isoler;
2. Informer votre responsable de stage;
3. Remplir le [formulaire en ligne Déclaration de votre situation/état de santé en lien avec la COVID-19](#).
4. Suivre ensuite les consignes reçues par courriel pour **vous faire dépister pour l'influenza et la COVID-19**.

Vous devriez recevoir votre résultat en 24 heures.

Service de Soutien aux employés : (819) 852-2251

### Dépistage demandé

Même sans symptôme, vous devez vous faire dépister dans les cas suivants : un **contact avec un cas confirmé positif**, un **résultat positif à un test rapide** ou un **dépistage massif** demandé par la PCI.

Voici la procédure à suivre :

- Remplir le [formulaire en ligne Déclaration de votre situation/état de santé en lien avec la COVID-19](#);
- Une fois le formulaire complété, vous recevrez par courriel des consignes personnalisées à votre

<sup>1</sup> <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement>

- situation et des informations vous permettant de prendre rendez-vous directement dans une clinique de dépistage, le cas échéant, pour passer un test de type TAAN.

#### En cas de symptômes, vous devez attendre le résultat négatif avant de reprendre votre stage.

Pour le dépistage de la COVID-19, les stagiaires peuvent utiliser les trousseaux d'autoprélèvement par gargarisme disponibles dans les milieux de stage. Les tests rapides offerts dans la communauté (pharmacies, écoles) ne doivent pas être utilisés par les stagiaires.

Les stagiaires **sans symptôme rétablis de la COVID-19 dans les 90 derniers jours sont exemptés** du dépistage et de l'isolement.

### Isolement

Un **isolement** est requis dans les situations suivantes :

- Vous présentez des **symptômes** compatibles à un virus respiratoire et vous êtes en attente du résultat : isolement jusqu'au résultat négatif et symptômes stables;
- Vous avez toujours **de la fièvre**, et ce, **même si votre résultat de test est négatif** : isolement jusqu'à ce que votre état s'améliore et que la fièvre cesse. Si vos symptômes s'aggravent, prévoir un deuxième dépistage et rester isolé.
- Vous avez obtenu un **résultat positif à la COVID-19** : **isolement de 5 jours** et évaluation des symptômes au jour 5 pour un retour au jour 6. Le retour en stage est permis si aucune fièvre depuis 48 heures et amélioration des symptômes. Port du masque N-95 jusqu'au jour 10;
- Vous avez obtenu un **résultat positif à l'influenza** : **isolement jusqu'à 24 heures après avoir eu de la fièvre**;

# COVID-19 | Stages de médecine

Externes et Résidents



- Vous avez eu un contact avec un cas confirmé de COVID-19 et vous êtes considéré non protégé (2 doses et moins sans COVID-19 ou 1 dose + avoir fait la COVID-19 il y a plus de 12 mois) : **isolement de 7 jours**

## Contact avec un cas COVID-19

Le stagiaire asymptomatique, protégé ou partiellement protégé, **demeure en stage** avec port du masque de procédure et séquence de dépistage aux 2 jours, même s'il est en contact continu avec un cas confirmé.

Le stagiaire non protégé s'isole durant 7 jours et peut réintégrer le stage au 8<sup>e</sup> jour si résultat négatif.

En cas de doute, consultez [l'algorithme Gestion des travailleurs de la santé exposés à un cas COVID](#).

## Stagiaire enceinte

Au même titre que les employées enceintes, la **stagiaire enceinte doit être retirée** de son milieu de stage lors d'éclosion. La stagiaire enceinte ne doit pas être en contact avec les patients COVID-19 confirmés ou suspectés.

La femme qui allaite peut effectuer son stage normalement.

## À faire avant le stage

Vous devez remplir, avant le début du stage, le **formulaire d'engagement du stagiaire en période de COVID-19**. [Cliquez ici](#) pour accéder au formulaire en ligne Survey Monkey. Remplir à chaque session en indiquant tous les stages de la session.

## Formation PCI

Vous devez visionner, avant le début du stage, **les vidéos 1 et 2** (ÉPI), **la vidéo 21** (gants), **la vidéo 38** (masque à l'extérieur) et **la vidéo 29** (station visuelle pandémie), dans la section vidéos [COVID-19 | Information pour le personnel du CIUSSS MCQ](#) sur notre site WEB.

## Équipements de protection individuelle (ÉPI)

**Le port du masque est obligatoire** dès votre entrée dans l'établissement. Le port du masque de procédure

est exigé lors de vos déplacements et lors d'interactions avec les usagers et collègues. [Voir tableau récapitulatif](#).

**Le port du masque en continu** est exigé pour les stagiaires en **contact régulier ou fréquent avec les usagers**. Le même masque peut être porté pour des contacts avec plus d'un usager et doit être changé après 4 heures consécutives.

Le port du masque n'est plus obligatoire pour les stagiaires sans contact avec les usagers et travaillant dans une installation uniquement à vocation administrative.

La **protection oculaire est optionnelle** en zone froide.

Lors du retrait des équipements de protection individuelle (ÉPI), vous devez assurer une distanciation de 2 mètres avec toute autre personne.

Les ÉPI sont fournis par le CIUSSS MCQ et sont disponibles dans votre milieu de stage.

## Masque N95

Le **masque N95 est obligatoire** lors d'exposition à des IMGA et auprès des **usagers suspectés ou confirmés**. Le port en continu demeure indiqué dans les unités en éclosion et en salle de triage à l'urgence.

Port du N-95 en tout temps dans nos installations pour une durée de 10 jours suivant un résultat positif à la COVID-19.

Si l'ajustement N-95 (fit test) n'est pas encore fait, le stagiaire doit utiliser le masque **3M 1870+ AURA**. Sans fit test, il ne peut pas être exposé dans le cadre d'un IMGA chez un usager suspecté ou confirmé.

## Exposition en stage

L'exposition aux patients COVID-19 confirmés ou suspectés est permise dans les stages, sauf pour les stagiaires enceintes ou immunosupprimés. Cette exposition doit être limitée aux situations jugées pertinentes du point de vue pédagogique ou clinique.

Les stages de groupe sur les unités dédiées COVID sont permis sauf pour les stagiaires de 1<sup>ère</sup> année.

## Éclosion

Si une éclosion survient dans votre milieu de stage, selon l'ampleur et l'évolution de l'éclosion, il est possible que votre stage soit suspendu.



# COVID-19 | Stages de médecine

Externes et Résidents



Lors d'éclosion, il est important de suivre les consignes de la PCI affichées dans le milieu (checklist).

Si un dépistage préventif des travailleurs est demandé sur l'unité, vous devez également vous faire dépister.

**Si vous êtes dans un milieu où le personnel est cohorté en raison d'une éclosion, vous ne pouvez pas faire un stage ni travailler dans un autre milieu durant cette période.**

## Désinfection & hygiène des mains

Désinfectez les équipements que vous utilisez ou touchez (ex. : stéthoscope, téléphone, photocopieur).

Respectez les règles de lavage des mains avant et après chaque contact avec un usager, et avant et après le retrait de l'ÉPI.

## Hydratation

Dans les milieux de soins, **évit**ez de consommer de la **nourriture et des breuvages au poste infirmier**. Les stations d'hydratation doivent être utilisées à cet effet, une personne à la fois.

## Tenue vestimentaire

Vous pouvez arriver en portant vos vêtements de travail, mais vous devez absolument vous changer en quittant le milieu de stage. Prévoir des vêtements civils pour le retour à la maison, car **aucune tenue ayant été portée en stage n'est autorisée à l'extérieur**.

## Vestiaires

Utilisez les vestiaires, lorsque disponibles.

- Masque de procédure obligatoire au vestiaire.
- Hygiène des mains à l'entrée et à la sortie.
- Si vous utilisez un casier, **vous devez le vider et retirer votre cadenas à la fin de chaque journée**.

## En CHSLD

Les déplacements entre **deux CHSLD** ou entre un **CH et un CHSLD** doivent être faits avec prudence (ex. : un stagiaire qui est aussi à l'emploi du CIUSSS MCQ).

- **Il est de votre responsabilité d'informer votre gestionnaire et votre enseignant de votre double-statut.**
- Pour s'assurer que la mobilité entre deux milieux est permise lors d'éclosion, référez-vous à la [procédure de stabilisation du personnel pendant la pandémie](#).
- Le personnel cohorté en raison d'une éclosion ne peut pas être déplacé ni faire des stages ailleurs que dans cette unité en éclosion.

## Civisme & professionnalisme

En tant que stagiaire au CIUSSS MCQ, il est important de **faire preuve de professionnalisme et de respecter les consignes sanitaires**.

## Rappel des symptômes de la COVID-19<sup>2</sup>

Fièvre :

- chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et
- ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne.

Symptômes généraux :

- perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût,
- grande fatigue,
- perte d'appétit importante,
- douleurs musculaires généralisées,
- mal de tête.

Symptômes respiratoires :

- toux (nouvelle ou aggravée),
- essoufflement, difficulté à respirer,
- mal de gorge,
- nez qui coule ou nez bouché.

Symptômes gastro-intestinaux :

- nausées,
- vomissements,
- diarrhée,
- maux de ventre.

<sup>2</sup> <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement/#c79519>



### Section 2

## CONSIGNES SITES & HÉBERGEMENT

### Centre hospitalier affilié universitaire de Trois-Rivières Trois-Rivières

#### Vestiaire et douches

Comme vous devez vous changer à l'arrivée et au départ, vous avez accès à un vestiaire au sous-sol de l'aile G, le local GS-109. **Si vous utilisez un casier, vous devez le vider et retirer votre cadenas à la fin de votre journée**, par respect pour vos collègues qui suivront.

Dans le même corridor, vous trouverez un vestiaire pour femme et un vestiaire pour homme dans lesquels il y a des douches au besoin. Pour faciliter la distanciation considérant que le GS-109 est un vestiaire plus petit, vous pouvez aussi vous y changer et aller ensuite déposer vos effets personnels dans un casier du GS-109.

#### Uniformes verts (scrubs)

Des uniformes verts seront disponibles dans le vestiaire GS-109. Vous pourrez en prendre un à votre arrivée et en disposer dans les bacs prévus à cet effet avant de quitter. **Il est strictement interdit de quitter l'hôpital avec un uniforme ou d'en faire des réserves.**

### Hôpital du Centre-de-la-Mauricie Shawinigan

#### Uniformes verts (scrubs) et casiers

À votre arrivée, vous pouvez prendre un uniforme vert au local S-313. Vous pourrez laisser vos effets personnels au vestiaire (local SS-702) où des casiers sont à votre disposition. Le vestiaire se trouve au second sous-sol, accessible par les escaliers situés à côté des archives. **Il est important de toujours vider votre casier et retirer votre cadenas chaque jour** (comme le nombre de casiers est limité, merci de respecter cette consigne par soucis pour vos collègues).

### Hôpital Sainte-Croix

#### Drummondville

#### Vestiaire et douches

Afin de vous laver avant de quitter, des douches sont disponibles à l'hôpital. Elles sont situées au vestiaire des employés au sous-sol (où se trouvent les casiers) dans les locaux 0315 et 0320.

### Hôpital Hôtel-Dieu-d'Arthabaska Victoriaville

#### Douches

Pour ceux qui désirent prendre une douche, mais qui ne logent pas à la résidence, il y a une douche au local A-2202 (buanderie) et au local D-2304 (vestiaire des employés). Les stagiaires peuvent utiliser les douches, mais pas les vestiaires.

Les externes et résidents hébergés pourront utiliser la douche dans leur chambre.

### Consignes d'hébergement

Si vous êtes hébergé, vous devez :

- respecter les règles de lavage des mains fréquent avec de l'eau et du savon ou un désinfectant à base d'alcool;
- désinfecter les aires communes avant et après chaque utilisation ainsi que les petits électroménagers;
- n'admettre, en aucun cas, un ou des visiteurs dans votre hébergement;
- demeurer dans votre chambre et utiliser les aires communes seulement lorsque nécessaire et en alternance avec les autres personnes hébergées, dans la mesure du possible;
- ne pas partager la vaisselle, serviettes, draps, vêtements ou tout autre objet qui vous appartient;
- respecter les directives quant à votre tenue vestimentaire (se changer en arrivant et en quittant l'hôpital, mettre ses vêtements « réservés au travail (chaussures incluses) » dans un sac fermé et en faire le lavage de façon sécuritaire à la résidence);
- respecter toute autre directive émise par une autorité compétente (santé publique, Service soutien aux employés, etc.) pouvant vous concerner notamment en matière d'isolement.

